

Boileau faisait ainsi le portrait d'un débiteur insolvable (auteur criblé de dettes) qui,

Sans habits, sans argent, ne sachant plus que faire
 Vient de s'enfuir chargé de sa seule misère,
 Et bien loin des sergents, des clercs et du palais
 Va chercher un repos qu'il ne trouva jamais ;
 Sans attendre qu'ici la justice ennemie
 L'enferme en un cachet le reste de sa vie
 Ou que d'un bonnet vert le salutaire affront,
 Flétrisse les lauriers qui lui couvrent le front.

L'auteur soutient ensuite que la loi de banqueroute nuira à notre commerce à l'étranger et enfin qu'elle sera même à l'intérieur un obstacle au développement du commerce.

Le temps et l'espace nous manquent également pour apprécier davantage le mérite de ces deux ouvrages dont nous avons salué l'apparition avec un véritable plaisir.

D. H. SENÉCAL.

Code militaire, traduit et compilé par le Major L. T. Suzor, Major de Brigade, &c., approuvé par le Colonel W. Gordon, Comm. le 17^e régiment à Québec et Président de l'Ecole militaire, &c.—Québec, G. et G. E. Desbarats, Éditeurs. 1864.

Le Major Suzor n'en est pas à son premier ouvrage militaire, ni à ses premières preuves du zèle qu'il porte à l'organisation d'un noyau d'armée en ce pays. Aidé d'intelligents éditeurs, il a publié déjà,—*L'aide-mémoire du carabinier volontaire*.—*Le tableau synoptique des mouvements d'une compagnie*,—*accompagné de planches*,—*Le tableau synoptique des manœuvres d'un bataillon, avec planches*,—et enfin les *Exercices et évolutions d'infanterie*,—*le tout illustré*.

Le grand mérite de tous ces ouvrages est d'abord de rendre plus abordable l'enseignement exclusivement anglais de l'Ecole militaire de Québec, puis au dehors de populariser la science si aride du soldat.

Ils ont déjà rendu de grands services au pays en favorisant l'organisation de compagnies de volontaires dans les campagnes à une époque où les autorités ne pouvaient mettre que des instructeurs anglais à leur disposition. Ils sont devenus encore plus précieux depuis la création d'une école militaire à Québec dont tout officier de milice est tenu de porter le brevet. Si, aux difficultés naturelles qu'offre l'étude de la science du soldat, on ajoute le défaut de connaissances de la langue des professeurs et instructeurs et de leurs auteurs, on se fera une idée des obstacles sérieux que doit vaincre un élève français pour arriver à passer des examens satisfaisants.

Car, il n'y a pas à se le dissimuler, l'élève français de l'Ecole militaire a des obstacles autrement sérieux que l'élève anglais pour arriver au même résultat, puisque le premier est obligé d'apprendre, théorie et pratique, dans une langue qui n'est pas la sienne. Je ne sais si les autorités prennent ce fait en considération, mais ces difficultés et d'autres n'ont encore épouvanté personne de nos compatriotes. Au contraire, l'Ecole est plus que jamais encombrée d'élèves français et les bureaux regorgent de demandes d'admission.

Nul doute que cette ardeur militaire ne prenne sa source dans l'essence française de notre caractère, essence toute de bravoure et d'enthousiasme ;